

AVIS AU PUBLIC

Location et utilisation des salles communales et location du matériel communal - Modification

Il est porté à la connaissance du public que par sa délibération du 4 avril 2025 le conseil communal a modifié le règlement communal concernant la location et l'utilisation des salles communales et la location du matériel communal.

Le texte intégral de la délibération est à la disposition à la mairie de Junglinster où le public pourra en prendre connaissance.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre
Ben Ries



pour le secrétaire empêché
le secrétaire adjoint
Véronique Hengen

